

## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020

L'an Deux Mill Vingt, le Trente Juin, à 18 h, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent BELSOLA, Maire.

### Etat des présents :

#### PRÉSENTS :

Mesdames : Evelyne SANCHEZ; Aurélie GUIRAMAND; Evelyne SANTORU-JOLY; Floriane SOTTA; Hanna REZAIGUIA; Magali GIORGETTI; Marie-France NUNEZ; Martine GALLINA; Monique MALARET; Nathalie CHOROT; Réhila CADI; Rosalba CERBONI; Virginie PEPE  
Messieurs : Akrem M'HAMDI; Christian TORRES; Claude BERNEX; David GUIOT; Elyes M'HAMDI; Eric CAPARROS; Gilbert CANERI; Houssine REHABI; Jean-Louis N'GUYEN; Laurent BELSOLA; Louis FERNANDEZ; Mohamed LADJAL; Pascal SPANU; Patrice CHAPELLE

#### EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames : Fatima LOUDIYI; Martine MULLER  
Messieurs : Cédric FELICES; Marc DEPAGNE

#### ABSENTS

Madames : Nathalie MIGEOT  
Messieurs : Stéphane DIDERO

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, **Mme Evelyne SANCHEZ, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.**

## ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- 1/ REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE DIFFERENTS ORGANISMES
- 2/ BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2019
- 3/ BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2019
- 4/ BUDGET ANNEXE DES BAUX COMMERCIAUX - COMPTE DE GESTION 2019
- 5/ BUDGET ANNEXE DES BAUX COMMERCIAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2019
- 6/ BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS - COMPTE DE GESTION 2019
- 7/ BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS - COMPTE ADMINISTRATIF 2019
- 8/ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES HAUTS DE SAINT JEAN (RESIDENCE DE LA PAIX) »  
- COMPTE DE GESTION 2019
- 9/ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES HAUTS DE SAINT JEAN (RESIDENCE DE LA PAIX) »  
- COMPTE ADMINISTRATIF 2019
- 10/ BUDGET DU SERVICE FUNERAIRE - COMPTE DE GESTION 2019
- 11/ BUDGET DU SERVICE FUNERAIRE - COMPTE ADMINISTRATIF 2019
- 12/ AFFECTATION DES RESULTATS 2019
- 13/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 – BUDGET PRINCIPAL
- 14/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 - BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS MUNICIPAUX
- 15/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 – BUDGET ANNEXE DES BAUX COMMERCIAUX
- 16/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020- BUDGET ANNEXE RESIDENCE DE LA PAIX
- 17/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 – BUDGET ANNEXE SERVICE FUNERAIRE
- 18/ SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2020
- 19/ RAPPORT DSU CS 2019 -DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE
- 20/ ADHESION AU COMITE DE SURVEILLANCE DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE DU GOLFE DE FOS ET SON IMPACT ENVIRONNEMENTAL (CSAIGFIE)
- 21/ ADHESION DE LA COMMUNE AU RESEAU MARSEILLE EXPOS
- 22/ RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS
- 23/ CREATION DE POSTES ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT
- 24/ AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT SUR EMPLOI PERMANENT (Loi n°84-53 modifiée – art. 3-1)
- 25/ DENOMINATION CRECHE

26/ DISPOSITIF VIDEOPROTECTION : INSTALLATION D'ANTENNES RELAIS – CONVENTIONS VILLE / BAILLEURS SOCIAUX

27/ CHARTE ETHIQUE DE MECENAT

28/ CONVENTION « PROVENCE EN SCENE » - SAISON 2020-2021

**Monsieur le Maire** invite l'Assemblée à **approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 juin 2020.**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 juin 2020 est approuvé à **l'unanimité.**

**N°2020-57**

### **REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CENTRES SOCIAUX**

**Rapporteur Laurent Belsola**

Le Conseil Municipal est invité :

- 1) **À décider de ne pas procéder par un vote à bulletin secret à la désignation de deux représentants pour siéger au sein des associations de Centres Sociaux ci-après désignés**

#### **ADOpte A L'UNAMITE**

- 2) **À procéder, par un vote à main levée, à la désignation de deux représentants de la Commune de Port-de-Bouc pour siéger au sein au sein des associations de Centres Sociaux ci-après désignés**

Monsieur le Maire invite les différentes formations politiques siégeant au Conseil Municipal à faire part de leurs candidatures éventuelles :

- Candidats présentés par la liste "**PORT DE BOUC TOUJOURS DE L'AVANT**"

Centre social Jacques BREL	- Jean-Louis NGUYEN - Gilbert CANERI
Centre social Nelson MANDELA	- Mohamed LADJAL - Rosalba CERBONI
Centre social Fabien MENOT	- Akrem M'HAMDI - Magali GIORGETTI
Centre social Lucia TICHADOU	- Eric CAPARROS - Marie-France NUNEZ

- Aucune candidature n'est proposée par les autres formations politiques.

A l'issue d'un vote à main levée, les candidats présentés par la liste "**PORT DE BOUC TOUJOURS DE L'AVANT**" ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sont élus :

**Nombre de voix POUR : 26 La Majorité**

**Nombre d'ABSTENTION : 5 Mr Bernex, le groupe de Mme Pepe, Mme Rezaiguia, Mr M'Hamdi Elyes**

**N° : 2020-58**

**Représentants du conseil municipal au sein du Conseil d'Administration SEM Les Aiguades**

**Rapporteur : Laurent Belsola**

**Le conseil municipal est invité :**

**1/ A décider de ne pas procéder par un vote à bulletin secret à la désignation de six représentants élus du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de la Sem des Aiguades, sous réserve d'unanimité.**

**ADOpte A L'UNANIMITE DES ELUS REPRESENTANTS ET REPRESENTES.**

**2/ A procéder, par un vote à main levée, à la désignation de 6 représentants élus du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de la SEM des Aiguades.**

Monsieur le Maire invite les différentes formations politiques siégeant au Conseil Municipal à faire part de leur candidature éventuelle :

- Candidats présentés par la liste PORT DE BOUC TOUJOURS DE L'AVANT :

Mmes CADI et CERBONI et MM CANERI, DEPAGNE, GUIOT et TORRES

- Autres candidatures

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVE A LA MAJORITE ABSOLUE DES ELUS PRESENTS ET REPRESENTES.**

**Les candidats présentés par la liste " PORT DE BOUC TOUJOURS DE L'AVANT" ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sont élus, à savoir :**

**Mmes CADI et CERBONI et MM CANERI, DEPAGNE, GUIOT et TORRES**

**Nombre de voix POUR : 26 La Majorité**

**Nombre d'ABSTENTION : 5 Mr Bernex, le groupe de Mme Pepe, Mme Rezaiguia, Mr M'Hamdi Elyes**

**N°2020-60**

**OBJET : Election des représentants du Conseil Municipal au sein des Associations d'insertion**

**Rapporteur : Laurent BELSOLA**

La Ville de Port-de-Bouc est adhérente de plusieurs Associations destinées à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en difficulté à savoir :

- l'association L'APPART, un toit pour tous,

- l'association pour le Développement local du Pays de Martigues (APDL),
- l'Association POINT FORMATION,
- l'Association pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues – Côte Bleue (APIE),
- l'Association Les Chantiers du Pays Martégal,

Suite au renouvellement intégral du Conseil Municipal, il convient donc de désigner de nouveaux représentants.

Monsieur le Maire invite les différentes formations politiques siégeant au Conseil Municipal à faire part de leurs candidatures éventuelles :

- Candidats présentés par la liste "**PORT DE BOUC TOUJOURS DE L'AVANT**"

Mission locale / APIE	- Titulaire Martine GALLINA - Suppléante Réhila CADI
Commission extra-communautaire Développement des actions d'insertion professionnelle	- Titulaire Martine GALLINA - Suppléante Réhila CADI
Association POINT FORMATION	- Titulaire Martine GALLINA - Suppléante Réhila CADI
Association LES CHANTIERS DU PAYS DE MARTIGUES	- Titulaire Martine GALLINA - Suppléante Réhila CADI
APDL Association pour le développement local du pays martégal	- 2 Titulaires Mmes CERBONI et GALLINA - Suppléantes Réhila CADI et Mohamed LADJAL
Association APPART « Un bail pour tous »	- Titulaire Rosalba CERBONI - Suppléante Floriane SOTTA

- Aucune candidature n'est proposée par les autres formations politiques.

A l'issue d'un vote à main levée, les résultats obtenus pour les candidats de la liste "**PORT DE BOUC TOUJOURS DE L'AVANT**" sont les suivants :

**Nombre de voix POUR : 26 La Majorité**

**Nombre d'ABSTENTION : 5 Mr Bernex, le groupe de Mme Pepe, Mme Rezaiguia, Mr M'Hamdi Elyes**

Les candidats présentés par la liste "**PORT DE BOUC TOUJOURS DE L'AVANT**" ayant obtenu la **majorité absolue des suffrages exprimés sont élus.**

**N°2020-61**

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2019**

**Rapporteur : Laurent Belsola**

Le rapporteur présente le Compte de Gestion 2019 du Budget Principal de la commune de Port de Bouc dressé par le receveur municipal.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**PREND ACTE** du Compte de Gestion 2019 du Budget Principal,  
**DIT** que le Compte de Gestion 2019 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve pour l'exercice 2019,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

**Nombre de voix POUR : 26 La Majorité**

**Nombre de voix CONTRE : 1 Madame Rezaiguia**

**Nombre d'ABSTENTION : 4 Mr Bernex, le groupe de Mme Pepe, Mme, Mr M'Hamdi Elyes**

**N° 2020-62**

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

**Rapporteur : Laurent Belsoa**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019, arrêté au 31 décembre 2019, de la commune de Port de Bouc.

Le conseil municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**DONNE ACTE** de la présentation du Compte Administratif du Budget Principal pour l'exercice 2019.  
**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement,  
**ARRETE** les résultats définitifs,  
**APPROUVE** le compte Administratif 2019 du Budget Principal de la Commune,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

**Nombre de voix POUR : 26 La Majorité**

**Nombre de voix CONTRE : 1 Madame Rezaiguia**

**Nombre d'ABSTENTION : 4 Mr Bernex, le groupe de Mme Pepe, Mme, Mr M'Hamdi Elyes**

**N°2020-63**

**OBJET : BUDGET ANNEXE DES BAUX COMMERCIAUX – COMPTE DE GESTION 2019**

**Rapporteur : Christian Torres**

Le rapporteur présente le Compte de Gestion 2019 du Budget annexe des Baux Commerciaux de la commune de Port de Bouc dressé par le receveur municipal.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré:

**PREND ACTE** du compte de Gestion du Budget annexe des Baux Commerciaux,  
**DIT** que le Compte de Gestion 2019 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve pour l'exercice 2019,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

**Nombre de voix POUR : 26 La Majorité**

**Nombre de voix CONTRE : 1 Madame Rezaiguia**

**Nombre d'ABSTENTION : 4 Mr Bernex, le groupe de Mme Pepe, Mme, Mr M'Hamdi Elyes**

N°2020-64

**OBJET : Budget annexe baux commerciaux – Compte Administratif 2019**

**Rapporteur : Christian Torres**

Monsieur Le Maire présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe des Baux Commerciaux, arrêté au 31 décembre 2019.

Le conseil municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**DONNE ACTE** de la présentation du Compte Administratif du Budget Annexe des Baux Commerciaux pour l'exercice 2019.

**ARRETE** les résultats définitifs,

**APPROUVE** le compte Administratif 2019 du Budget Annexe des Baux Commerciaux,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

**Nombre de voix POUR : 26 La Majorité**

**Nombre de voix CONTRE : 1 Madame Rezaiguia**

**Nombre d'ABSTENTION : 4 Mr Bernex, le groupe de Mme Pepe, Mme, Mr M'Hamdi Elyes**

N°2020-65

**OBJET : Budget annexe des campings municipaux – Compte de Gestion 2019**

**Rapporteur : David Guiot**

Le rapporteur présente le Compte de Gestion 2019 du Budget Annexe des Campings Municipaux de la commune de Port de Bouc dressé par le receveur municipal.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du compte de Gestion du Budget annexe des Campings Municipaux,

**DIT** que le Compte de Gestion 2019 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve pour l'exercice 2019,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

**Nombre de voix POUR : 26 La Majorité**

**Nombre de voix CONTRE : 1 Madame Rezaiguia**

**Nombre d'ABSTENTION : 4 Mr Bernex, le groupe de Mme Pepe, Mme, Mr M'Hamdi Elyes**

2020-66

**OBJET : Budget annexe des campings municipaux – Compte Administratif 2019**

**Rapporteur : David Guiot**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe des Campings Municipaux, arrêté au 31 décembre 2019.

Le conseil municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**DONNE ACTE** de la présentation du Compte Administratif du Budget Annexe des Campings Municipaux pour l'exercice 2019.

**ARRETE** les résultats définitifs.

**APPROUVE** le compte Administratif 2019 du Budget Annexe des Campings Municipaux.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

**Nombre de voix POUR : 26 La Majorité**  
**Nombre de voix CONTRE : 1 Madame Rezaiguia**  
**Nombre d'ABSTENTION : 4 Mr Bernex, le groupe de Mme Pepe, Mme, Mr M'Hamdi Elyes**

**N°2020-67**

**OBJET : Budget annexe Lotissement les Hauts de Saint Jean – compte de gestion 2019**

**Rapporteur : Rosalba Cerboni**

Le rapporteur présente le Compte de Gestion 2019 du Budget Annexe du Lotissement les « Hauts de Saint Jean » de la commune de Port de Bouc dressé par le receveur municipal.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**PREND ACTE** du compte de Gestion du Budget Annexe du Lotissement les « Hauts de Saint Jean »,  
**DIT** que le Compte de Gestion 2019 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve pour l'exercice 2019,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

**Nombre de voix POUR : 26 La Majorité**  
**Nombre de voix CONTRE : 1 Madame Rezaiguia**  
**Nombre d'ABSTENTION : 4 Mr Bernex, le groupe de Mme Pepe, Mme, Mr M'Hamdi Elyes**

**N°2020-68**

**OBJET : Budget annexe lotissement les Hauts de Saint Jean – Comptes Administratif 2019**

**Rapporteur : Rosalba Cerboni**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2019 Budget Annexe du Lotissement les « Hauts de Saint Jean », arrêté au 31 décembre 2019.

Le conseil municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**DONNE ACTE** de la présentation du Compte Administratif du Budget Annexe du Lotissement les « Hauts de Saint Jean » pour l'exercice 2019,

**ARRETE** les résultats définitifs,

**APPROUVE** le compte Administratif 2019 du Budget Annexe du Lotissement les « Hauts de Saint Jean ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

**Nombre de voix POUR : 26 La Majorité**  
**Nombre de voix CONTRE : 1 Madame Rezaiguia**  
**Nombre d'ABSTENTION : 4 Mr Bernex, le groupe de Mme Pepe, Mme, Mr M'Hamdi Elyes**

**N°2020-69**

**OBJET : Budget annexe service funéraire municipal – compte de gestion 2019**

**Rapporteur : Houssine Rehabi**

Le rapporteur présente le Compte de Gestion 2019 du Budget Service Funéraire de la commune de Port de Bouc dressé par le receveur municipal.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**PREND ACTE** du compte de Gestion du Budget Annexe Service Funéraire,  
**DIT** que le Compte de Gestion 2019 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve pour l'exercice 2019,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

**Nombre de voix POUR : 26 La Majorité**

**Nombre de voix CONTRE : 1 Madame Rezaiguia**

**Nombre d'ABSTENTION : 4 Mr Bernex, le groupe de Mme Pepe, Mme, Mr M'Hamdi Elyes**

**N°2020-70**

**OBJET : Budget annexe service funéraire municipal – compte administratif 2019**

**Rapporteur : Houssine Rehabi**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2019 du Budget Service Funéraire, arrêté au 31 décembre 2019.

Le conseil municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**DONNE ACTE** de la présentation du Compte administratif du budget annexe service funéraire pour l'exercice 2019.

**ARRETE** le résultat définitif de la section de fonctionnement.

**APPROUVE** le compte Administratif 2019 du Budget Annexe Service Funéraire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

**Nombre de voix POUR : 26 La Majorité**

**Nombre de voix CONTRE : 1 Madame Rezaiguia**

**Nombre d'ABSTENTION : 4 Mr Bernex, le groupe de Mme Pepe, Mme, Mr M'Hamdi Elyes**

**N°2020-71**

**OBJET : Budget principal – affectation des résultats 2019**

**Rapporteur : Laurent Belsola**

Le rapporteur présente à l'assemblée l'affectation des résultats 2019.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'affecter la somme de 555 608,93 Euros au financement des dépenses d'investissement.

**DIT** que le solde de 3 748 668,24 Euros sera repris en recettes de fonctionnement sur le budget 2020.

**DIT** que le résultat d'investissement de – 5 758 834,41 euros sera reporté au budget 2020.

**Nombre de voix POUR : 26 La Majorité**

**Nombre de voix CONTRE : 1 Madame Rezaiguia**

**Nombre d'ABSTENTION : 4 Mr Bernex, le groupe de Mme Pepe, Mme, Mr M'Hamdi Elyes**

**N°2020-72**

**OBJET : Budget annexe baux commerciaux – affectation des résultats 2019**

**Rapporteur : Christian Torres**

Le rapporteur présente à l'assemblée l'affectation des résultats 2019 :

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**DIT** que le solde de 416 927,48 Euros sera repris en recettes de fonctionnement sur le Budget supplémentaire 2020,

**DIT** que le solde du résultat cumulé 2019 de la section d'investissement de 14 362,77 Euros sera repris au Budget supplémentaire 2020 en recette d'investissement.

**Nombre de voix POUR : 26 La Majorité**

**Nombre de voix CONTRE : 1 Madame Rezaiguia**

**Nombre d'ABSTENTION : 4 Mr Bernex, le groupe de Mme Pepe, Mme, Mr M'Hamdi Elyes**

**N°2020-73**

**OBJET : Budget annexe des campings municipaux – affectation des résultats 2019**

**Rapporteur : David Guiot**

Le rapporteur présente à l'assemblée l'affectation des résultats 2019.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'affecter la somme de 434 525,72 Euros au financement des dépenses d'investissement.

**DIT** que le solde de 164 916,30 Euros sera repris en recettes de fonctionnement sur le budget 2020.

**DIT** que le résultat d'investissement de – 473 491,67 euros sera reporté au budget 2020.

**Nombre de voix POUR : 26 La Majorité**

**Nombre de voix CONTRE : 1 Madame Rezaiguia**

**Nombre d'ABSTENTION : 4 Mr Bernex, le groupe de Mme Pepe, Mme, Mr M'Hamdi Elyes**

**N°2020-74**

**OBJET : Budget annexe lotissement Les Hauts de Saint Jean – affectation des résultats 2019**

**Rapporteur : Rosalba Cerboni**

Le rapporteur présente à l'assemblée l'affectation des résultats 2019.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**DIT** que le résultat de 3 574 251,39 euros sera repris en recette de fonctionnement sur le budget 2020,

**DIT** que le résultat d'investissement de – 723 813.52 euros sera reporté au budget 2020.

Nombre de voix POUR : 26 La Majorité  
Nombre de voix CONTRE : 1 Madame Rezaiguia  
Nombre d'ABSTENTION : 4 Mr Bernex, le groupe de Mme Pepe, Mme, Mr M'Hamdi Elyes

N°2020-75

**OBJET : Budget service funéraire – affectation des résultats 2019**

**Rapporteur : Houssine Rehabi**

Le rapporteur présente à l'assemblée l'affectation des résultats 2019 :

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

DIT que le résultat de fonctionnement de 2128,57 Euros sera reporté au Budget 2020.

Nombre de voix POUR : 26 La Majorité  
Nombre de voix CONTRE : 1 Madame Rezaiguia  
Nombre d'ABSTENTION : 4 Mr Bernex, le groupe de Mme Pepe, Mme, Mr M'Hamdi Elyes

N°2020-76

**OBJET : Budget principal – vote du budget supplémentaire 2020**

**Rapporteur : Laurent Belsola**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux,  
Vu la délibération n°2020-01 du 11 février 2020 relative au Débat d'Orientation Budgétaire 2020 ;  
Considérant le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2020 ;  
Vu l'avis de la commission des finances du 22 juin 2020.

Le conseil municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**ADOpte** le budget supplémentaire pour l'exercice 2020, conformément à la maquette budgétaire ci-joint, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

SECTION D'INVESTISSEMENT	11 027 288.93 euros
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 748 636.14 euros
<b>TOTAL</b>	<b>14 775 925.07 euros</b>

**PRECISE** que les crédits ont été votés par chapitre en section de fonctionnement et avec les chapitres « opérations d'équipements » en section d'investissement,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Nombre de voix POUR : 26 La Majorité  
Nombre de voix CONTRE : 1 Madame Rezaiguia  
Nombre d'ABSTENTION : 4 Mr Bernex, le groupe de Mme Pepe, Mme, Mr M'Hamdi Elyes

**N°2020-77**

**OBJET : Budget annexe des campings municipaux – vote du budget supplémentaire 2020**

**Rapporteur : David Guiot**

Le conseil municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**ADOpte** le budget supplémentaire pour l'exercice 2020, conformément à la maquette budgétaire ci-joint, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

SECTION D'INVESTISSEMENT	599 442.02 Euros
SECTION D'EXPLOITATION	599 442.02 Euros
<b>TOTAL</b>	<b>1 098 967.74 Euros</b>

**PRECISE** que les crédits ont été votés tant en section d'exploitation qu'en section d'Investissement par chapitre.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

**Nombre de voix POUR : 26 La Majorité**

**Nombre de voix CONTRE : 1 Madame Rezaiguia**

**Nombre d'ABSTENTION : 4 Mr Bernex, le groupe de Mme Pepe, Mme, Mr M'Hamdi Elyes**

**N°2020-78**

**OBJET : Budget annexe des baux commerciaux – budget supplémentaire 2020**

**Rapporteur : Christian Torres**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux,  
Vu la délibération n°2020-01 du 11 février 2020 relative au Débat d'Orientation Budgétaire 2020 ;  
Considérant le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2020 ;  
Vu l'avis de la commission des finances du 22 juin 2020 ;

Le conseil municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**ADOpte** le budget supplémentaire pour l'exercice 2020, conformément à la maquette budgétaire ci-joint, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

SECTION D'INVESTISSEMENT	281 927.48 Euros
SECTION DE FONCTIONNEMENT	402 564.71 Euros
<b>TOTAL</b>	<b>684 492.19 Euros</b>

**PRECISE** que les crédits ont été votés tant en section de Fonctionnement qu'en section d'Investissement par chapitre.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

**Nombre de voix POUR : 26 La Majorité**

**Nombre de voix CONTRE : 1 Madame Rezaiguia**

**Nombre d'ABSTENTION : 4 Mr Bernex, le groupe de Mme Pepe, Mme, Mr M'Hamdi Elyes**

**N°2020-79**

**OBJET : Budget annexe du lotissement Les Hauts de Saint Jean – Budget supplémentaire 2020**

**Rapporteur : Floriane SOTTA**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux,

Vu la délibération n°2020-01 du 11 février 2020 relative au Débat d'Orientation Budgétaire 2020 ;

Considérant le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2020 ;

Vu l'avis de la commission des finances du 22 juin 2020.

Le conseil municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**ADOpte** le budget supplémentaire pour l'exercice 2020, conformément à la maquette budgétaire ci-joint, se présente comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	723 815.52 Euros
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	723 813.52 Euros
SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	3 574 251.39 Euros
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES	3 574 251.39 Euros
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 298 064.91 Euros</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 298 064.91 Euros</b>

**PRECISE** que les crédits ont été votés tant en section de Fonctionnement qu'en section d'Investissement par chapitre.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

**Nombre de voix POUR : 26 La Majorité**

**Nombre de voix CONTRE : 1 Madame Rezaiguia**

**Nombre d'ABSTENTION : 4 Mr Bernex, le groupe de Mme Pepe, Mme, Mr M'Hamdi Elyes**

**N°2020-80**

**OBJET : Budget annexe service funéraire – vote du budget supplémentaire 2020**

**Rapporteur : Aurélie Guiramand**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux,

Vu la délibération n°2020-01 du 11 février 2020 relative au Débat d'Orientation Budgétaire 2020 ;

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2020 ;

Vu l'avis de la commission des finances du 22 juin 2020.

Le conseil municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**ADOPTÉ** le budget supplémentaire pour l'exercice 2020, conformément à la maquette budgétaire ci-joint, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00 Euros
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2128.57 Euros
<b>TOTAL</b>	<b>2 128.27Euros</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

**Nombre de voix POUR : 26 La Majorité**

**Nombre de voix CONTRE : 1 Madame Rezaiguia**

**Nombre d'ABSTENTION : 4 Mr Bernex, le groupe de Mme Pepe, Mme, Mr M'Hamdi Elyes**

**N°2020-81**

**OBJET : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2020**

**Rapporteur : Magali Giorgetti**

Le rapporteur indique que suite au vote de subventions en direction des associations 2020 en date du 5 mars 2020, il convient de rajouter ou réajuster les subventions pour financer des opérations d'intérêt général.

Il est proposé le versement de subventions aux associations suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT
Association des commerçants	8 000 €
Club hippique de Castillon	1 000 €
Futsal de Port de Bouc	3 000 €
Cinéma Le Méliès	5 000 €
AJES	27 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>44 500 €</b>

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** les versements des subventions 2020 aux associations conformément au tableau ci-dessus exposé.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire et notamment à conclure et modifier les conventions de financement pour les associations percevant un montant total supérieur à 23 000 euros.

**DIT** que les crédits sont inscrits aux chapitres 65.

**Nombre de voix POUR : 29 Le groupe de la Majorité, Monsieur Bernex,  
le groupe de Madame Pepe**

**Nombre d'ABSTENTION : 2 Monsieur M'Hamdi Elyes, Madame Rezaiguia**

**N°2020-82**

**OBJET : Rapport annuel 2019 – Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale**

**Rapporteur : Magali Giorgetti**

Conformément à l'article 8 de la loi n°91-429 du 13 Mai 1991, le rapporteur a présenté un rapport sur les actions de Développement Social Urbain et les conditions de leur fonctionnement entrepris au cours de l'exercice 2019.

Le rapport est déposé sur le bureau de l'assemblée.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**PREND ACTE** du rapport sur les actions de Développement Social Urbain au cours de l'exercice 2019.

**Nombre de voix POUR : 28 Le groupe de la Majorité, le groupe de Madame Pepe**

**Nombre d'ABSTENTION : 3 Monsieur M'Hamdi Elyes, Madame Rezaiguia, Monsieur Bernex**

**N°2020-83**

**OBJET : Adhésion de la commune au Comité de Surveillance de l'Activité Industrielle du Golfe de Fos et son impact environnemental (CSAIGFIE) et désignation de représentants de la commune (1 titulaire, 1 suppléant)**

**Rapporteur Akrem M'Hamdi**

L'adhésion annuelle se reconduit par tacite reconduction.

**Le conseil Municipal est invité :**

- A approuver l'adhésion de la commune de Port de Bouc au Comité,
- A désigner un représentant de la Commune et un suppléant qui représenteront la Commune auprès dudit Comité
- A approuver le versement de la cotisation annuelle de 300 €.
- A autoriser le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La dépense est imputée au budget communal 2020 chapitre 011.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le rapport qui précède.

**DESIGNE** Monsieur Akrem M'hamdi titulaire et Madame Aurélie Guiramand suppléante, représentants de la commune auprès du Comité.

**Nombre de voix POUR : 28 Le groupe de la Majorité, le groupe de Madame Pepe**

**Nombre d'ABSTENTION : 3 Monsieur M'Hamdi Elyes, Madame Rezaiguia, Monsieur Bernex**

**N°2020-84**

**OBJET : Adhésion à l'Association Marseille Expos**

**Rapporteur : Patrice Chapelle**

Marseille Expos est un réseau de professionnels du champ de l'art contemporain qui a pour but :

- de communiquer et de promouvoir les expositions, manifestations et événements se déroulant dans la métropole marseillaise, dans le domaine de l'art contemporain, à travers l'édition d'un programme

bimestriel gratuit diffusé dans le réseau propre à ses membres et dans l'ensemble des lieux, spécialisés et grand public (musées, galeries, offices du tourisme, restaurants, hôtels), mais aussi à travers des outils de communication dématérialisés (site internet, newsletter, réseaux sociaux)

- de se regrouper et mettre leurs moyens en commun pour participer à des manifestations artistiques ou diffuser le programme de leurs activités
- de concevoir et d'organiser des expositions et des manifestations d'art contemporain, notamment d'organiser la manifestation "Printemps de l'Art Contemporain", qui a pour objectif de faire connaître au grand public, local, national et international, la vitalité et la richesse de la scène de l'art contemporain dans la métropole marseillaise
- d'être une plateforme d'échange et de mutualisation entre les membres
- d'organiser des formations professionnelles

Chaque adhérent bénéficie de toutes les actions développées par le réseau : communication (programme, site Internet, newsletter, support presse, etc.), mutualisation et échanges professionnels (accès aux formations), gratuité de la participation à l'événement Printemps de l'Art Contemporain.

Pour la Ville de Port de Bouc, et le Centre d'arts Fernand Léger, l'adhésion à ce réseau constitue une légitimation de ses actions en faveur de l'art contemporain à l'échelle départementale, régionale et nationale, ainsi que la perspective d'un rayonnement extérieur encouragé par la commune.

Marseille Expos est un regroupement de professionnels du secteur de l'art contemporain permettant à la Ville de Port de Bouc de valoriser ses actions, de les intégrer à une dynamique locale en développement constant, mais aussi de les rendre plus visibles par des actions de communication déployées à grande échelle par le réseau que ne pourrait pas assurer la Ville de Port de Bouc, seule.

L'adhésion au réseau Marseille Expos de la Ville de Port de Bouc, représentée par le Centre d'arts Fernand Léger, est soumise à une cotisation annuelle de 350 (moins de 10 salariés au Centre d'arts Fernand Léger).

L'adhésion annuelle se reconduit par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le rapport qui précède.

**Nombre de voix POUR : 30 Le groupe de la Majorité, le groupe de Madame Pepe,  
Madame Rezaiguia, Monsieur Bernex**

**Nombre d'ABSTENTION : 1 Monsieur M'Hamdi Elyes,**

**N°2020-85**

**OBJET : Délibération autorisant le recrutement d'agents saisonniers**

**Rapporteur : Marie France Nunez**

Monsieur le Maire indique que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutements occasionnels de personnel en cas de surcroît temporaire de travail, conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Les niveaux de recrutement et de rémunération seront déterminés en fonction de la nature des fonctions exercées et le profil des candidats retenus, en adéquation avec les grades donnant vocations à occuper ces emplois.

Le conseil municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'adopter la proposition du Maire et d'inscrire les crédits correspondants.

**ADOpte à l'unanimité des membres présents : 31**

**N° 2020-86**

**OBJET : Création d'emplois permanents**

**Rapporteur : Laurent Belsola**

Monsieur Le Maire de Port de Bouc rappelle au Conseil municipal que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- La catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- Pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35ème),
- Le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Monsieur Le Maire indique que dans le cadre d'une réorganisation des services et la volonté de la part de la municipalité de proposer un service public de qualité, il convient de renforcer les effectifs municipaux.

**CREATIONS DE POSTES :**

Monsieur le Maire de Port de Bouc propose au Conseil municipal de créer les emplois décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour :

- La création de trois emplois permanents sur le grade d'Adjoint technique territorial de catégorie C, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2020 pour occuper des fonctions d'Agent des espaces vert.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

- La création d'un emploi permanent sur le grade d'Adjoint technique territorial de catégorie C, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2020 pour occuper des fonctions de Magasinier.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

- La création d'un emploi de Directeur Général Adjoint des Services d'une commune de 10 000 à 150 000 habitants, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2020 pour occuper des fonctions de Directeur du pôle ressources.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

- La création d'un emploi permanent sur le grade d'Adjoint technique territorial de catégorie C, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2020 pour occuper des fonctions d'électricien.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

- La création d'un emploi permanent sur le grade d'Adjoint technique territorial de catégorie C, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2020 pour occuper des fonctions d'ouvrier polyvalent en maintenance bâtiment.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

- La création d'un emploi permanent sur le grade d'Adjoint technique territorial de catégorie C, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2020 pour occuper des fonctions d'Agent de Surveillance de Voie Publique.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

**TRANSFORMATION DE POSTES :**

Filière	Nombre de postes concernés	Ancien poste	Nouveau poste	Motif
Administrative	1	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif territorial	Conservation au tableau des effectifs pour répondre à un éventuel recrutement
Sociale	1	Agent territorial spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	Agent territorial spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	Conservation au tableau des effectifs pour répondre à un éventuel recrutement

***Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :***

- **DÉCIDE** d'adopter la proposition du Maire ;
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 ;
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget de la ville chapitre 012

**Nombre de voix POUR : 28 Le groupe de la Majorité, le groupe de Madame Pepe**

**Nombre d'ABSTENTION : 3 Monsieur M'Hamdi Elyes, Madame Rezaiguia, Monsieur Bernex**

**N°2020-87**

**OBJET : Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement sur emplois permanents**

**Rapporteur : Laurent Belsola**

**Considérant** que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide sur des emplois permanents de fonctionnaires ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 :

- temps partiel ;
- congé annuel ;
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie ;
- congé de longue durée ;
- congé de maternité ou pour adoption ;
- congé parental ;
- congé de présence parentale ;
- congé de solidarité familiale ;

- accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ;
- ou enfin en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

**Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :**

- **DÉCIDE DE** d'autoriser le Maire pendant toute la durée de son mandat à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer sur des emplois permanents des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles,
- **APPROUVE** que le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement,
- **FIXE** la rémunération des agents de remplacement au minimum à l'indice brut et l'indice majoré de la grille de rémunération afférente au grade de l'agent indisponible affecté sur un emploi permanent. La détermination de l'indice brut et de l'indice majoré y afférent pourra varier en fonction du profil des candidats et prendra en compte notamment leur expérience professionnelle, leur niveau de diplôme.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget de la ville aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Nombre de voix POUR : 29 Le groupe de la Majorité, le groupe de Madame Pepe,  
Monsieur M'Hamdi Elyes**

**Nombre d'ABSTENTION : 2 Madame Rezaiguia, Monsieur Bernex**

Départ de Madame Aurélie Guiramand 19h39

**N°2020-88**

**OBJET : Dispositif vidéo-protection : installation d'antennes relais – convention avec les bailleurs sociaux**

**Rapporteur : Laurent Belsola**

Afin de permettre d'exercer sa mission de maintien de l'ordre public, la commune de Port-de-Bouc a passé un marché avec la société SNEF Connect en date du 28 novembre 2019 relatif à la mise en œuvre d'un dispositif de vidéo protection urbain comprenant la fourniture, la pose et le paramètre du matériel de transmission, ainsi que la maintenance du matériel.

Ce système de vidéo protection répond à trois objectifs :

- La gestion du domaine public, trafic routier, repérage des dégradations, surveillance et encadrements des manifestations et festivités.....
- Protection des bâtiments communaux et de leurs abords
- Sécurité des biens et des personnes.

Le principe de fonctionnement d'un dispositif de vidéo protection réside dans le transport, sur un réseau principal, d'images captées par des caméras vers un Central de Supervision Urbain (C.S.U) centralisé dans les locaux de la police Municipale de Port de Bouc.

Toutefois, la transmission des images prévue dans le cadre du système de vidéo protection choisi par la Ville et la topographie de certains secteurs, nécessitent la mise d'un réseau radioélectrique hertzien (5 Ghz) conforme aux prescriptions techniques.

Dans cette optique et afin d'assurer la couverture de transmission totale, la Ville doit envisager l'installation d'antennes relais sur les toits de plusieurs immeubles appartenant à des bailleurs privés, 13 Habitat, Logirem et Citya marine immobilier...

La Ville et ses partenaires (Citya marine immobilier et Logirem) ont convenu de conclure une convention afin de déterminer les modalités techniques et juridiques, d'entretien et de confidentialité de ces antennes.

Dans le cadre des négociations engagées par la Ville et les bailleurs, seule la société 13 Habitat n'a pas souhaité contractualiser avec la Ville par convention.

Toutefois, une lettre en date du 18 février 2020 du directeur Monsieur Éric TAVERNI, a expressément autorisé la Ville de Port de Bouc à réaliser les travaux nécessaires à l'installation de la vidéo protection.

Ces trois conventions entreront en vigueur dès leurs signatures, pour une durée de 5 ans, au-delà, elle pourra être reconduite par tacite reconduction.

Considérant que ces installations de la mise en place d'une vidéo protection, en maintenant l'ordre public, participeront à la protection du patrimoine de la Ville, chacun des bailleurs consent ce droit d'installation à la commune à titre gratuit.

Cependant, la ville prendra en compte l'approvisionnement annuel en énergie soit une somme très faible, allant entre 40 à 80€ par et par prestataire.

Ceci exposé :

Vu la loi du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité et notamment son article 10.

Vu le décret n°96-926 du 17 octobre 1996 relatif à la vidéo protection pris en application de la loi du 21 janvier 1995.

Vu le dossier réalisé par le cabinet TVS consulting en partenariat avec la Ville de Port de Bouc relatif à la mise en place d'un système de vidéo protection sur la voie publique.

Vu la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo protection déposée par la Ville auprès de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,

Vu l'Arrêté Préfectoral n°0140/2017 en date du 20 mars 2017 portant autorisation d'un système de vidéo protection sur la Ville de Port-de-Bouc,

Vu les projets de conventions établies conjointement entre la Ville de Port-de-Bouc et les partenaires concernés notamment, Citya Marine Immobilier, Logirem, aux fins de fixer les modalités d'installations d'antennes relais sur un immeuble des Comtes, sur un immeuble de la résidence le Provence et sur un immeuble de la résidence Milan sud.

Le conseil municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer des conventions d'installations d'antennes relais pour la vidéo-protection sur la commune de Port de Bouc.

**Nombre de voix POUR : 28 Le groupe de la Majorité, le groupe de Madame Pepe,  
Monsieur Bernex**

**Nombre d'ABSTENTION : 2 Madame Rezaiguia, Monsieur M'Hamdi Elyes**

2020-89

**OBJET : Charte éthique de la ville de Port de Bouc pour ses mécènes et ses donateurs**

**Rapporteur : Jean-Louis Nguyen**

Eu égard le contexte budgétaire municipal de plus en plus contraint, la ville de Port de Bouc souhaite proposer aux partenaires privés, associations et syndicats de s'associer à des projets portés par la collectivité, dans le domaine exclusif de l'intérêt général, pour augmenter l'attractivité de son territoire et le bien vivre de ses habitants.

La Ville souhaite que sa recherche de mécénat soit menée en cohérence avec les grands principes de service public, leurs valeurs et leurs impératifs tout en l'inscrivant dans un cadre d'exemplarité et de transparence déontologique, éthique et juridique.

En rédigeant une charte éthique de mécénat, la Ville de Port de Bouc souhaite énoncer un certain nombre de repères et de règles qui guideront ses relations avec les donateurs, tout en définissant un cadre de valeurs et d'intérêts communs, permettant l'articulation de la relation en toute connaissance de cause et ainsi en pleine responsabilité respective.

L'acceptation pleine et entière et la signature de cette charte sera un préalable à la conclusion d'une convention particulière de mécénat.

Cette charte constitue donc bien un document officiel d'engagement des parties prenantes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- d'approuver la charte éthique de mécénat proposé aux futurs mécènes pour la formalisation de leur don auprès de la ville de Port de Bouc ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite charte, les conventions particulières s'y rattachant et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant.

**ADOpte** à l'unanimité des membres présents : 30

**N°2020-90**

**OBJET : Convention de partenariat culture « Provence en scène » avec le conseil départemental - saison 2020-2021**

**Rapporteur : Mohamed Ladjal**

Le rapporteur propose à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat culturel avec le Conseil Départemental qui permettrait à la Commune de proposer, par le biais de structures associatives ou de services municipaux, un certain nombre de spectacles en bénéficiant d'une aide financière du Conseil Départemental sur la base de 50 % du coût du cachet artistique.

Le conseil Municipal entendu l'exposé et après en avoir délibéré

**APPROUVE** le principe de convention de partenariat culturel « Provence en Scène » avec le Conseil Départemental, pour la saison 2020/2021, qui permet à la Commune de proposer, par le biais de structures associatives ou de services municipaux, un certain nombre de spectacles en bénéficiant d'une aide financière du Conseil Départemental sur la base de 50 % du coût du cachet artistique.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**ADOpte** à l'unanimité des membres présents : 30

N°2020-91

**OBJET : Dénomination de la nouvelle crèche**

**Rapporteur Monique Malaret**

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la nouvelle crèche sise chemin de la Draille, secteur de la Bergerie Port de Bouc :

**« Les Petits Bergers – Paulette Rambaldi ».**

Le conseil municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la dénomination de la nouvelle crèche sise chemin de la Draille, secteur de la Bergerie Port de Bouc : « Les Petits Bergers – Paulette Rambaldi ».

**Nombre de voix POUR : 27 Le groupe de la Majorité, Madame Rezaiguia, Monsieur Bernex**  
**Nombre d'ABSTENTION : 3 Monsieur M'Hamdi Elyes le groupe de Madame Pepe**

**L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.**

Ainsi fait et délibéré à Port de Bouc, le 30 Juin 2020

Le Maire de Port de Bouc

**Laurent BELSOLA**

(Signé)



## INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rapporte les informations suivantes :

1°/ **Les DÉCISIONS DIVERSES** (n<sup>OS</sup> 2020-25 à 2020-29) prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal du 4 juin 2020 et mises à disposition lors de la consultation des dossiers du Conseil Municipal de cette séance

**N°2020-25 du 15/06/2020**

Demande de subvention dans le cadre du plan régional olympique-voile nautisme – jeux olympiques 2024

**N°2020-26 du 22/06/2020**

Autorisation de défendre au contentieux : antenne relais devant le Conseil d'Etat

**N°2020-27 du 25/06/2020**

Avenant 1 au marché 17 TRA 25G construction d'un EAJE

**N°2020-28 du 25/06/2020**

Demandes de subventions auprès du conseil départemental – travaux de proximité

**N°2020-29 du 26/06/2020**

Autorisation de défendre protection fonctionnelle des agents